

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20220905-023

du 05 septembre 2022

n°023

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

**PRESENTS (18)** : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, M.JUGE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.TARTARIN

**POUVOIRS (3)** : Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN  
M.CHAINE donne pouvoir à Mme LANDREAU  
M. MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD

**EXCUSES (5)** : M. BOISSON, Mme GODET, Mme DE COURREGES, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

**RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**

**OBJET** : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la Poste aux chevaux, pour la réalisation d'un parcours scénographié de découverte du site

*L'association la Poste aux chevaux des Ormes accueille, depuis plusieurs années, des visiteurs pour faire découvrir l'ancienne "Poste aux chevaux" du milieu du XVIIIe siècle.*

*En 2020, la fréquentation du site, ouvert en période estivale, était de 1200 visiteurs. Aujourd'hui, l'association souhaite augmenter la qualité d'accueil et de découverte du visiteur en proposant un parcours scénographié. Ce parcours serait composé de deux parties :*

- la cour et les bâtiments XVIIIe siècle de l'époque du Comte d'Argenson,
- la collection d'objets du XVIIIe siècle liés à la Poste aux chevaux.

*La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a choisi dans son schéma de développement touristique 2018-2022 de soutenir la valorisation touristique du patrimoine et a identifié le site des Ormes (Château, Poste aux chevaux, parc, bords de Vienne) comme lieu à fort potentiel.*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 3.I.1.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au tourisme,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'intérêt du projet au regard du potentiel de développement touristique des Ormes,

**CONSIDERANT** le projet déposé par l'association du Relais de Poste aux chevaux et le montant des investissements pour la réalisation d'un parcours scénographié de découverte de 65 450,00 € TTC.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20220905-023**

**du 05 septembre 2022**

**n°023**

**page 2/2**

- d'attribuer une subvention pour l'association du Relais de Poste aux chevaux, d'un montant de 3 000,00 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

La communauté d'agglomération demandera la fourniture de justificatifs d'engagement de la dépense avant le versement des subventions.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 95.10/2041482/4440.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOU**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*